Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 59 (1930)

Heft: 6

Vorwort: Une date importante

Autor: Dévaud, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LIXme ANNÉE. N° 6. 1er AVRIL 1930.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique,* Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

*Le **Bulletin pédagogique** et le **Faisceau mutualiste** paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du **Bulletin** et 5 du **Faisceau**.*

SOMMAIRE. — *Une date importante. — Société des institutrices. — La discipline préventive. — La culture des vocations. — Un magnifique monument de pédagogie et de charité. — Bibliographies. — L'école primaire et les devoirs à domicile dans le canton de Vaud. — Question mise à l'étude.*

UNE DATE IMPORTANTE

Il s'agit sans doute, le 6 avril, d'une loi sur le régime des alcools. Il s'agit de plus que cela.

Il s'agit de savoir si nos enfants naîtront sains, forts, équilibrés, ou non. Au prix de l'alcool correspond, en proportion inverse, le chiffre des enfants malingres, nerveux, névrosés, — arriérés, idiots, — vicieux et criminels. Quand le prix du petit verre — ou du litre — d'alcool baisse, le nombre des dégénérés augmente. Quand le prix de l'alcool monte, le nombre des petits débilités dans leur corps et dans leur âme diminue.

Nous en avons tous eu de ces enfants, dans nos classes, pour peu que nous ayons enseigné pendant quelques années. Nous avons pu observer la dégradation physique et morale héritée de parents, de grands-parents qui trouvaient que la « goutte » était nécessaire à leur estomac. Nous ne saurions donc demeurer indifférents à l'égard d'une loi — car cet article constitutionnel a les proportions d'une

loi — dont les enfants que nous instruisons, que nous formons à la bonne conduite, seront les premiers à bénéficier. Nous devons être solidaires du moindre des enfants de notre Suisse. Nous devons donner notre appui effectif à une mesure qui peut améliorer leur santé physique et morale, même s'ils sont peu nombreux, même s'il n'y en avait qu'un... Hélas, nous n'osons affirmer qu'ils soient peu... ; les statistiques que les journaux nous apportent chaque jour nous couvrent de confusion.

Il y a plus encore. Si les pays catholiques se classaient parmi les rejetants, quelle honte pour nous ! Et combien les adversaires triompheraient ! Nous nous trouvons devant une dangereuse épreuve. Radicaux et socialistes nous observent. Déjà ils se réjouissent de constater dans nos rangs une vague de défection : « Comment, s'écrieront-ils dès le 7 avril, vous vous prétendez les défenseurs de la moralité, et vous n'avez pas su vous imposer la privation de quelques verres de schnaps ! Vous prétendez que le progrès ne sera solide, s'il ne tient compte de la vérité catholique, et vos électeurs catholiques sont incapables de faire triompher une loi qui est un incontestable progrès social et moral ! Vous proclamez que la bonne conduite ne se fonde que sur la religion, et votre religion n'est pas capable de vous entraîner à faire le sacrifice d'un abus de la liberté, abus qui est une source d'abrutissement, d'immoralité et de crimes ! Allez, vous n'êtes que des farceurs ! Nous ne pouvons compter sur vous pour gouverner notre pays. Vous êtes des mineurs incapables de discerner le bien véritable du pays, incapables même de discerner le bien moral véritable, incapables de suivre et peut-être de comprendre vos propres chefs ! »

La date est importante, car elle décidera non pas seulement d'une réglementation de la distillerie, mais de l'intelligence civique et de l'aptitude politique du peuple de notre canton. La loi serait-elle même acceptée dans l'ensemble de la Suisse, si notre canton ne donne pas une majorité acceptante convenable, il risque de ruiner l'autorité de celui qui le représente d'une façon si remarquable au Conseil fédéral et de le disqualifier aux yeux de nos Confédérés, de nous faire considérer par nos adversaires comme inaptes à comprendre le vrai bien du pays, à participer à son gouvernement au moyen de l'exercice des droits démocratiques.

Nous, qui saisissons la gravité de l'heure, usons de notre influence pour épargner à notre canton, à nos autorités, à notre religion elle-même, pareille honte et pareille régression.

E. Dévaud.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — *A Bulle*, jeudi, 3 avril, à 2 h. ½, à l'Ecole ménagère.

A Fribourg, jeudi, 10 avril, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule.